

29 personnes présentes.

Éléments apportés par la technicienne SCoT

Déroulement :

Présentation du CLD puis d'une courte vidéo sur le SCOT Rovaltain.

Présentation de questions potentielles par M. P. pour lancer le débat :

- pour lutter contre l'artificialisation des sols, doit-on arrêter la construction des maisons individuelles ? Dans les villes et bourgs, faut-il ne construire que de petits immeubles ?
- faut-il continuer à créer des ZAC avec des parkings de plain-pied ?
- faut-il continuer de subventionner les agriculteurs pour l'entretien des paysages ?
- dans l'avenir y aura-t-il des voitures sans chauffeur en libre-service ?
- Aubenas doit-il encore se développer ou au contraire développer des centres secondaires ?
- pourquoi l'Ardèche qui capte presque autant de revenus que la Savoie a-t-elle un développement bien moindre et des paysages moins bien intégrés ?

Plusieurs interventions portent sur la démarche du SCOT :

Interrogations

- sera-t-il opposable ? Comment éviter que la démarche ne favorise la voix des grandes communes au détriment de celle des petites ? Ne serait-il pas mieux d'approuver le SCOT par référendum pour que tous les citoyens aient leur mot à dire ? (La personne fait référence au fait que les réunions de concertation ne rassemblent qu'une toute petite partie de la population)

Le SCoT sera opposable au document d'urbanisme locaux type PLUi, PLU ou carte communale. Il donnera des orientations cadres pour l'aménagement du territoire. Dans SCoT, le Co signifie COHERENCE. Le but de ce document est justement de ne pas favoriser les grandes communes au détriment des plus petites. Un équilibre doit être trouvé. Cependant, toutes les petites communes rurales du SCoT n'ont pas d'ambition à devenir « grandes » (par la taille démographique, nombre d'équipement et de services...). L'approbation du SCoT se fera par les élus du Conseil Syndical composé de 64 personnes (sur les 152 communes du périmètre SCOT). Les élus locaux sont les représentants des citoyens.

- dans les communes où le dialogue avec le maire est impossible, comment faire remonter les besoins des habitants au SCoT ?

Proposition

Le maire est le premier relais naturel. Le CLD peut aussi transmettre des avis. Les recueillir.

- quels sont les relais entre les citoyens et les décideurs du SCOT ?

Les personnes peuvent avant tout faire part de leurs remarques au CLD, qui fait le lien avec l'équipe technique du SCoT et qui elle fait remonter aux élus.

Une page facebook « SCoT de l'Ardèche Méridionale » est disponible et j'invite les personnes à consulter cette page. Si je vois qu'il y a des intéressés j'activai cette page avec des nouvelles hebdomadaires. Pour le moment cette page existe mais n'est pas animée.

- si les citoyens de Ruoms et de Fabras discutent chacun de leur côté, comment sera faite la synthèse ? Tout le monde n'a pas les mêmes besoins. Un seul SCoT pour plusieurs réalités. Comment faire pour que ça profite à tous ?

Le SCoT recouvre 152 communes de Coucouron à Saint Remèze et de Scautres à Malbosc. C'est un grand territoire aux multiples facettes. Cette diversité (paysagère, patrimoniale, économique...) a été

relevé dans le diagnostic du territoire. Le projet politique (orientations stratégiques pour l'avenir) s'assurera de prendre en compte cette diversité et de proposer des objectifs différenciés et adaptés aux contextes territoriaux.

- Une seule réunion ne suffit pas, comment en faire d'autres ?

Le CLD propose des réunions au fur et à mesure de l'avancée du SCoT. Quand aux modalités d'association et de concertation propre au SCoT, seules 2 réunions publiques sont prévues. La 1^{ère} visera à présenter les enjeux du territoire au regard de la stratégie déclinée. Elle s'organisera autour de Février – Mars 2017.

Thèmes précis

1) Mobilité

Constat

Dans le cas de communes comme Fabras qui ne peuvent avoir de grands équipements, il faut plutôt prévoir l'accès des habitants à ces équipements qui sont plus loin.

Problème de la mise en place de transport en commun dans les petites communes, pas assez de monde en même temps, mais des besoins quand même.

Interrogation

Malgré sa place importante dans l'Ardèche, Aubenas est cependant relativement enclavé. Comment le SCOT améliorera et coordonnera-t-il les accès avec les réseaux de niveau régional ou national ?

Déjà c'est un choix politique que de dire « Aubenas sera désenclavée par une amélioration des voies de communication desservant les réseaux régional et national » Il faudra attendre le PADD débattu pour connaître la réponse. Ensuite l'étape du « comment ? » si cette option est maintenue sera proposée sur l'année 2018 (phase DOO = document d'orientations et d'objectifs). Pour exemple, le SCoT peut identifier des nouveaux tracés routiers (aériens ?) pour désenclaver le territoire.

2) Tourisme/Paysage/Patrimoine

Constats

Le tourisme et le résidentiel ont supplanté les activités productrices. Si l'on veut rééquilibrer les deux, il y aura concurrence entre eux et cela doit être prévu (à approfondir pour voir les formes de cette concurrence).

Non, le terme rééquilibrage ne signifie pas concurrence entre les activités touristiques-résidentielles et les activités productives. Le projet de territoire peut tout à fait acter le maintien de la base touristico-résidentielle et impulser une nouvelle dynamique pour la base productive.

Les équipements collectifs dont profitent les vacanciers et leurs hébergeurs sont financés au bout du compte par les résidents à l'année. C'est vrai

Un intervenant : on a un beau pays parce que les habitants savaient vivre ensemble, sans contraintes ni aides financières. Actuellement beaucoup d'éléments patrimoniaux et paysagers ont été dégradés et la multiplication des règlements ne changera pas grand-chose si une nouvelle conscience collective fait défaut.

Beaucoup de participants conviennent qu'il existe une menace sur la qualité paysagère et patrimoniale en Ardèche.

Le SCoT a inscrit dans sa délibération de prescription un des objectifs qui est de placer le territoire comme étant à haute valeur patrimoniale. Pour y arriver il va falloir reconnaître ces patrimoines et ces paysages, pour certains les protéger et pour d'autres les identifier. L'état initial de l'environnement fait état de 11 sous unités paysagères qui composent le SCOT rangées dans 4 systèmes paysagers : montagne, pentes, piémont et plaines ; et d'une multitude de patrimoines (monuments historiques, zones archéologiques, petit patrimoine rural, patrimoine architectural...)

Interrogation

Puisque le profit individuel à court terme prévaut sur la conscience collective, est-il possible de s'appuyer sur lui pour développer cette conscience, par exemple par des incitations financières (cf. infra) ?

Un intervenant s'interroge sur l'absence du thème de la culture qui est pourtant créatrice de liens et importante pour une conscience collective des valeurs paysagères et patrimoniales. Serait-il possible

dans le SCOT de l'introduire ? Un autre parle peu après du thème du sport, lui aussi fédérateur et qui semble oublié.

La dimension culturelle et sportive sera traitée dans le cadre de l'armature urbaine et rurale qui va organiser les fonctions territoriales de demain. Effectivement, le diagnostic ne mentionne pas assez ces aspects. A terme, un des enjeux du SCoT sera de localiser, (ou non) si le besoin est avéré, un ou des équipements structurant à vocation culturelle ou sportives mais ne pourra pas directement proposer-financer des projets culturels.

Propositions

Il y a concurrence entre locations saisonnières et à l'année. Est-il possible d'inciter aux locations à l'année par des aides financières ? Par des taxes sur la location de courte durée ?

Oui c'est possible. Compétence du Maire ou EPCI par la fiscalité, mais pas du SCoT qui est du domaine de l'urbanisme réglementaire (et non opérationnel). Le SCoT peut inciter aux locations à l'année à travers les formes urbaines (petits collectifs / individuel groupé).

3) Agriculture/Forêt

Constat

L'exploitation de la forêt : divergence entre celui qui gère et celui qui coupe. Exemple d'entreprises tchèques venues faire des coupes de bois revendues ensuite en Allemagne (aucun emploi local créé) et non utilisé localement pour du bois d'œuvre comme ça pourrait être le cas. Problème des gros engins venus de loin qui entraînent des frais de voirie pour les communes qu'ils traversent.

Le maire peut poser des interdictions mais celles-ci nuiront peut-être au développement.

Interrogation

Une crainte : si la taxe carbone devient élevée, des forêts pourront être achetées au titre de puits de carbone avec risque de spéculation.

Propositions

Il y a de nombreuses petites parcelles forestières dans toutes les communes, il faudrait favoriser le remembrement. Beaucoup de personne ne savent même pas où sont leurs parcelles qui tombent de fait à l'abandon. Le remembrement aiderait les gens à mieux utiliser leurs terres et permettrait une meilleure exploitation de leur bois.

J'incite tous les propriétaires qui souhaitent procéder à des campagnes de remembrement à se connecter sur le site <http://www.b2f.ardeche.fr/> (Bourse foncière forestière de l'Ardèche) qui recense les parcelles boisées qui peuvent être échangées ou vendues entre propriétaires privés.

Mettre en place des lacs collinaires, des retenues d'eau de pluies, pour la redistribuer l'été quand on en a besoin. L'eau ne reste en effet pas dans les rivières lors des grosses pluies (problème d'inondation dans les départements au Sud, puis sécheresse dans les cas les plus extrêmes). Cette mise en place pourrait se faire dans les terrains où on ne peut pas faire d'agriculture mécanisable, cela permettrait en plus de valoriser ces terrains (exemple des pentes...).

La législation (notamment la loi cadre sur l'Eau) est très stricte à ce sujet. La création de retenus collinaires (sur le secteur des pentes) peut s'envisager sous réserve d'accord Préfectoral.

Sur la forêt, une autre solution à la dispersion des propriétés réside sans doute dans la constitution d'ASLGF (exemple des Vans et Joyeuse). Mais se regrouper suppose une conscience collective difficile à mobiliser aujourd'hui en raison d'une peur et d'un manque de confiance malgré la communication omniprésente.

4) Environnement :

Proposition

Il faut favoriser les capteurs solaires thermiques, car nous sommes un pays bien exposé au soleil. Cela permettrait une eau chaude « gratuite » grâce au capteur solaire pour toutes les maisons individuelles, mais pas que. Cela permettrait de faire des économies d'électricité (réduire le nucléaire, etc...). Ces capteurs ont de très bons rendements et fonctionnent même avec peu de soleil. Tout à fait d'accord, et le SCoT peut inciter à la pose d'énergies renouvelables pour chaque nouvelle construction mais avant tout préconiser la bonne exposition au soleil de celle-ci lors de l'implantation sur le terrain.